



Les Assises de l'Université

A. Fuchs (CNRS) plaide pour que la future loi offre « un cadre juridique adapté aux nouvelles universités de recherche »

Dépêche AEF 171468 du 12-09-2012

« La loi de programmation qui doit être adoptée à l'issue des assises [de l'enseignement supérieur et de la recherche] devrait accompagner et concrétiser le mouvement qui est à l'oeuvre : une territorialisation de l'ESR (enseignement supérieur et recherche) mais dans un cadre et avec une cohérence nationale afin de ne pas créer des institutions en opposition les unes aux autres. » C'est ce qu'indique Alain Fuchs, président du CNRS, par le biais d'une interview publiée vendredi 7 septembre 2012 dans la lettre d'information interne « CNRS Hebdo », pour informer les personnels de la teneur des messages qu'il a transmis au comité de pilotage des assises lors de son audition, le 30 août. « La nouvelle loi, poursuit-il, pourrait faciliter ce mouvement en proposant notamment un cadre juridique adapté à ces nouvelles universités de recherche. Le CNRS devrait par exemple pouvoir participer à la gouvernance de ces établissements sous une forme à définir, dans un cadre juridique plus adapté que celui que nous offrent actuellement les EPCS (établissements publics de coopération scientifique), par exemple. »

« Les organismes de recherche, les universités et les grandes écoles travaillent ensemble pour bâtir sur le territoire des établissements pluridisciplinaires d'une taille raisonnable et visibles internationalement », explique-t-il. « J'ai exposé au comité de pilotage notre vision du CNRS à dix-quinze ans : celle d'un organisme partie prenante dans la territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, et en même temps chargé de piloter, au niveau national, des actions qui ne se déclinent pas selon des logiques territoriales. » Alain Fuchs dit aussi avoir exposé sa « vision sur le programme d'investissements d'avenir, et notamment des idex (initiatives d'excellence), en insistant sur le fait que même si des corrections devaient être apportées, il ne fallait pas perdre de vue l'objectif de structuration de l'ESR ».

Les IDEX ne sont-ils que « des commencements »

Dans le texte de quatre pages qu'il a remis au comité de pilotage – une « première contribution [qui] résume brièvement la position de la direction du CNRS sur le paysage de l'ESR » –, Alain Fuchs explique qu'« à la vingtaine de sites majeurs, principaux bénéficiaires du PIA (programme d'investissements d'avenir), s'ajoute une série de sites secondaires constituée d'établissements universitaires un peu plus isolés, mais possédant des niches de haute qualité scientifique que le CNRS souhaite (et a toujours dit qu'il souhaitait) continuer à soutenir ». « Ce sont au total entre 30 et 40 sites que l'on peut raisonnablement identifier comme préfigurant le futur réseau d'universités françaises pluridisciplinaires de recherche du XXI^e siècle », estime-t-il.

Dans ce texte, Alain Fuchs considère que le processus des idex « a permis de mesurer en vraie grandeur sur tout le territoire, la capacité des acteurs institutionnels à se mobiliser sur un site donné ». « Mais le processus idex n'est pas la fin de l'histoire, ce n'est que le commencement du processus de structuration territoriale de l'ESR », ajoute-t-il. « Il conviendra maintenant de consolider les constructions proposées par chacun des projets en y associant plus étroitement les communautés académiques. La notion de 'périmètre d'excellence', souvent introduite artificiellement (la somme des labex par exemple) doit être également revisitée. » Pour « gérer convenablement l'après PIA », le président du CNRS réaffirme que son organisme travaille, « avec ses partenaires de site (les universités et les écoles), ainsi que les collectivités territoriales, à la mise en place de véritables politiques scientifiques de site » à travers des « conventions de site, phasées avec le contrat quinquennal des établissements ».

Continuer de veiller à la « Cohérence nationale de la Recherche »

Le texte d'Alain Fuchs expose également qu'« en contrepoint de cet ancrage territorial renforcé, le CNRS doit continuer à assurer des missions qui sont de l'ordre de la cohérence nationale de la recherche française », citant ainsi « la veille scientifique sur les thématiques de rupture, le financement et la conduite de projets de longue durée, la détection et le soutien des équipes de qualité, les TGIR (très grandes infrastructures de recherche), les réseaux de plates-formes, les grands programmes de recherche, la coordination des agendas des partenaires vis-à-vis des grands enjeux européens et internationaux, et une vision pragmatique et complète de la valorisation ». Alain Fuchs résume cette « vision » en déclarant que « le CNRS se positionne aujourd'hui comme un acteur majeur de l'évolution du système de recherche et d'enseignement supérieur, mais aussi comme un élément de nécessaire stabilité institutionnelle ».

Le président du CNRS indique par ailleurs, dans son interview à « CNRS Hebdo », que « sur le terrain, les personnels peuvent pouvoir travailler sereinement ». Ceci signifie notamment « de pouvoir s'engager dans le moyen-long terme et ne pas passer son temps à répondre à des appels à projets », explicite-t-il. Il s'agit donc de « trouver un bon équilibre entre un financement de base (...) et les financements par projet ». Alain Fuchs affirme que « les laboratoires demandent également que l'on cesse de multiplier les structures ». « Le CNRS fait partie de ceux qui luttent contre le 'mille-feuille institutionnel' » et « nous avons été les premiers à dire que les labex ne devaient pas devenir des nouvelles structures se superposant aux UMR (unités mixtes de recherche) mais devaient être gérés en mode projet. » Enfin, le président du CNRS souligne que « les chercheurs veulent (...) être évalués selon des procédures claires qui prennent en compte la totalité de leur production et qui s'appuient sur le principe intangible d'une évaluation par les pairs ».

Une participation « collégiale et plurielle » des personnels aux assises

Le CNRS souhaite « encourager ses personnels à prendre la parole aux niveaux local et national », dans « le cadre général de la réflexion (...) donné par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », indique Alain Fuchs. « La contribution du CNRS, poursuit-il, sera faite à la fois des débats au siège avec les instances de l'organisme (conseil scientifique, conseil scientifique des instituts, sections du comité national et directions) et des contributions individuelles ou collectives dans les territoires. » Le président appelle ainsi ses personnels à « une participation collégiale et plurielle », tenant à « susciter le dialogue et non favoriser une voix monolithique ou un plaidoyer pro domo ». Le CNRS précise qu'« une cellule de coordination de la contribution du CNRS sera mise en place, et la rédaction de celle-ci sera supervisée par le directeur général délégué à la science », Joël Bertrand, « et le président du conseil scientifique », Bruno Chaudret, ce dernier étant par ailleurs membre du comité de pilotage des assises.

L'organisation de la consultation des personnels s'appuie notamment sur les délégués régionaux. « Une adresse mél à laquelle les agents pourront adresser leurs contributions écrites est ouverte dans chaque délégation », détaille le CNRS, celles-ci pouvant être « individuelles ou collectives ». « Le délégué régional aura pour mission de collecter l'ensemble de ces contributions et de les transmettre au rapporteur territorial ainsi qu'à la direction du CNRS. »

Rencontres régionales conjointes CNRS-CPU

L'organisme annonce également que « parallèlement, le CNRS et la CPU (Conférence des présidents d'université) entendent nourrir les assises territoriales en organisant ensemble des rencontres régionales avec les directeurs d'unités sur les sites universitaires ». Dans un message diffusé mardi 11 septembre 2012 aux directeurs d'unité, Alain Fuchs et Louis Vogel, président de la CPU, invitent « tant les responsables universitaires que les directeurs de laboratoires ou d'unités de recherche à organiser en commun avec les délégations régionales du CNRS, des consultations locales à chaque fois qu'ils en auront l'opportunité ». Il leur paraît « en effet important pour l'évolution du paysage de la recherche que les propositions partagées des unités mixtes de recherche – unités de base [du] système de recherche – puissent être relayées lors de la séquence d'assises nationales qui se tiendra fin octobre et en novembre »

Le CoNRS demande que « les principes, les structures et les valeurs promus ces dernières années soient rapidement écartés »

Dépêche AEF 171222 du 11-09-2012

Le C3N, coordination des instances du CoNRS (Comité national de la recherche scientifique), « demande que les principes, les structures et les valeurs qui ont été promus ces dernières années (...) soient rapidement écartés ». Tel est le message qu'il transmet, mercredi 29 août 2012, lors de l'audition de ses représentants par le comité de pilotage des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, et dont il rend publique la version écrite finale dimanche 2 septembre. Sont ainsi cités « le culte et la mesure du résultat et de la 'performance' », « l'utilité à court terme » de la recherche, les « agences de moyens ou d'évaluation », le « pilotage à toutes les échelles, notamment par de nouveaux outils managériaux et financiers », ou encore « l'affichage de postes à profil ». En conséquence, le C3N estime qu' « il faut rompre avec l'empilement des structures de pilotage et de mise en compétition des personnels de la recherche qui ont été mises en place ces dernières années, ainsi qu'avec le déséquilibre très fort qui a été institué entre financement sur projet, individualisé et à court terme, et financement des équipes de recherche dans la durée ».

La délégation du C3N à l'audition comprenait son porte-parole Sophie Duchesne, présidente du CSI (conseil scientifique d'institut) de l'INSHS (Institut des sciences humaines et sociales), Étienne Bustarret, président de la CPCN (Conférence des présidents du Comité national), Pierre Gilliot, coordonnateur de la CPCN, et Renée Ventura-Clapier, représentante du conseil scientifique du CNRS. « Nous avons eu affaire à des gens qui connaissent très bien le milieu et qui nous ont posé des questions très pertinentes. Ce comité de pilotage des assises a été constitué de façon intelligente et représentative », précise à AEF Sophie Duchesne, mercredi 5 septembre 2012. « Notre seule frustration est que c'était beaucoup trop court : on ne peut pas être vingt à mener une audition pendant trente minutes seulement. »

« L'AERES doit être profondément réformée, sinon supprimée »

Le C3N considère que « l'Aeres (Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur) doit être profondément réformée, sinon supprimée ». Il précise dans sa « note » que « l'évaluation des unités doit être réalisée par les instances nationales associées aux divers types d'établissements, sur la base des valeurs d'indépendance, de compétence de collégialité, de pérennité, de représentativité et de transparence ». Plus précisément, les représentants des instances du Comité national pensent que « l'évaluation doit être centrée sur le bilan des équipes et la notation périodique des unités doit disparaître au profit d'avis motivés et spécifiques à chacune d'elle ». Pour eux, « l'évaluation des UMR (unités mixtes de recherche) doit être confiée au CoNRS et aux autres instances nationales, tandis que la question de l'évaluation des équipes d'accueil doit être envisagée avec le CNU (Conseil national des universités) ».

Autre point mis en avant par le C3N : « la baisse des budgets attribués à la recherche », qui « doit être stoppée et cesser d'être masquée par les financements attribués aux entreprises via le CIR (crédit impôt recherche) ». La note défend l'idée selon laquelle « le CIR doit (...) être orienté en priorité vers les PME et faire l'objet d'une évaluation qui garantisse le caractère innovant des projets financés », soulignant qu' « il doit être conditionné à l'embauche de docteurs ».

« L'ANR doit perdre de son importance, sinon disparaître »

Toujours au chapitre du financement de la recherche, le C3N pense que « l'ANR (Agence nationale de la recherche) doit perdre de son importance, sinon disparaître ». « Les financements qu'elle distribue doivent venir abonder la masse salariale des EPST (établissements publics à caractère scientifique et technologique) et soutenir l'emploi scientifique pérenne, ainsi que leurs crédits de fonctionnement. » Ceux-ci, suggère le C3N, « seront attribués aux UMR, en fonction de l'évaluation de leur activité et de la politique scientifique de leurs établissements de tutelle ».

Enfin, la note des instances du Comité national affirme que « le CNRS et les organismes publics de recherche doivent constituer les opérateurs centraux de recherche, en collaboration étroite avec les universités, et cette collaboration doit passer d'abord et avant tout par les UMR ». Pour le C3N, « les idex (initiatives d'excellence) doivent disparaître et d'autres manières d'élaborer les politiques de site et de les mettre en cohérence au plan national doivent être mises en place ».

Paca : « Comment éviter que les assises ne soient que des réunions de gens en responsabilité ? » (Didier Laussel, rapporteur territorial)

Dépêche AEF 171509 du 12-09-2012

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les assises territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche se dérouleront sur une journée, samedi 13 octobre 2012 à Marseille, à l'hôtel de région. Trois tables rondes portant sur les thèmes définis par le MESR (la réussite des étudiants, la recherche, et la gouvernance du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche) se tiendront dans la matinée, suivies, l'après-midi, d'une session plénière consacrée à une synthèse des discussions et des débats. Un « focus », « probablement sur le thème de la vie étudiante », sera organisé dans l'académie de Nice « le 25 ou le 26 octobre », indique à AEF Didier Laussel, administrateur provisoire de Polytech Marseille et rapporteur territorial de Paca.

150 personnes seront conviées à participer aux assises. « Le grand problème, c'est comment permettre la participation de chacun et éviter que les assises ne soient que des réunions de gens en position de responsabilité », reconnaît Didier Laussel. À cet effet, il a « envoyé, avec l'aide des rectorats, une lettre aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs, et aux organisations syndicales pour solliciter leurs contributions ». Par ailleurs, « nous avons obtenu de porter de 100 à 150 le nombre d'invités », indique le rapporteur territorial. 60 % seront issus de la communauté universitaire et scientifique. « Nous avons demandé aux présidents des établissements de nous proposer une liste assez large de noms, à partir de laquelle nous ferons une sélection représentative de la communauté de l'enseignement supérieur et de la recherche », assure Didier Laussel. Il a proposé aux grandes écoles de la région, « nombreuses, et petites pour certaines », d'élaborer une seule contribution et de désigner des représentants communs.

Réunions préparatoires dans les établissements

Les autres participants seront invités par le conseil régional et le préfet de région. Ils représenteront « les acteurs socio-économiques de la région : administrations, collectivités, entreprises, organisations syndicales, pôles de compétitivité... », indique Didier Laussel.

Selon le rapporteur territorial, des réunions préparatoires ont lieu « sous diverses formes » dans les établissements. « Dans les universités de Nice et Toulon, des représentants du monde socio-économique y sont associés », croit-il savoir. À Aix-Marseille université, selon les informations recueillies par AEF, chacun des trois thèmes fait l'objet d'une « réunion de travail », dans le cadre du Cevu pour la formation le 21 septembre, du conseil scientifique pour la recherche le 29 septembre, et du CA pour la gouvernance le 2 octobre. Outre les élus des conseils, ces réunions rassemblent notamment les membres de la direction, les vice-présidents délégués, les chargés de mission, les directeurs de composantes et leur responsable formation ou recherche, et les directeurs de départements de formation ou d'unités de recherche. Les personnels sont invités à faire remonter leurs contributions par l'intermédiaire des participants à ces trois journées.

Un comité d'organisation scientifique

L'organisation des assises est arrêtée par un comité de pilotage qui réunit le préfet de région, représenté par le secrétariat général pour les affaires régionales Gilles Barsacq, les recteurs des académies d'Aix-Marseille et de Nice, Bernard Dubreuil et Claire Lovisi, et le président du conseil régional de Paca Michel Vauzelle représenté par Bernard Morel, conseiller régional délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation. La région Paca a souhaité nommer un rapporteur adjoint, Yehezkel Ben-Ari, fondateur et directeur honoraire de l'Institut de neurobiologie de la Méditerranée (Inmed, institut de recherche mixte Inserm et Aix-Marseille université).

Le rapporteur et son adjoint siègent au sein d'un comité d'organisation scientifique, qui réunit aussi Daniel Dufresne (ancien vice-président du Cevu de l'université d'Aix-Marseille-II), Jean-Paul Moatti (élu au CA d'Aix-Marseille université et directeur de l'UMR Sciences économiques et sociales, systèmes de santé, sociétés) et Geneviève Gourdet (professeur de droit et ancienne présidente de l'université de Nice Sophia-Antipolis). « Chacun d'eux a accepté de prendre en charge la préparation de l'un des trois thèmes », explique Didier Laussel.

L'INRA met en place un « comité de pilotage » pour produire la « contribution collective de l'établissement »

Dépêche AEF 171367 du 11-09-2012

« Notre audition s'est très bien passée mais c'est court et donc un peu frustrant, tant pour nous qui devons choisir un angle utile que pour les membres du comité, qui ne nous connaissent pas toujours très bien », relate mardi 4 septembre 2012 à AEF François Houllier, président de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique), qui a été auditionné le 30 août par le comité de pilotage des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. « Ce genre d'exercice oblige à un travail de réflexion en amont : sachant que les idées que l'on exprime ont vocation à alimenter un projet global et collectif qui se traduira par une loi, il est indispensable de prendre de la hauteur et d'être sélectif », renchérit Michel Eddi, directeur général délégué chargé de l'appui à la recherche. L'Inra va apporter trois contributions aux assises. L'audition de son président donne lieu à une « contribution de la direction générale » de quatre pages. « Il devrait y avoir aussi probablement des contributions spontanées de la part de notre conseil scientifique et des organisations syndicales », présume François Houllier. Et l'institut appelle l'ensemble de ses agents à participer à une consultation interne lancée jusqu'au 30 septembre, devant déboucher sur une « contribution collective de l'établissement » qui sera transmise au comité de pilotage des assises le 15 octobre.

Pour ce faire, l'Inra a mis en place un « comité de pilotage indépendant de la direction générale » pour « structurer la consultation interne à partir des grandes questions retenues pour les assises, sans pour autant limiter le champ possible des questions à traiter », précise une note de la direction générale. « Par ailleurs, le comité de pilotage est chargé de recueillir toutes les contributions », dont « il produira une synthèse des thèmes et des propositions exprimées qui constitueront la contribution de l'établissement Inra ». La note précise que « des assemblées générales du personnel seront organisées sur chaque centre ». « Parallèlement, les chefs de départements organiseront une réunion conjointe de leurs conseils scientifique et de gestion (...). Enfin, le conseil scientifique de l'Inra et le comité technique seront sollicités afin de produire leur propre avis. » Dans le même temps, « un site web spécifique » réservé aux agents de l'Inra est ouvert pour recueillir les contributions collectives, sachant que « chacun pourra aussi s'il le souhaite transmettre ses réflexions au comité de pilotage via cette interface web ».

Deux syndicats sur quatre participent au processus

« Notre comité de pilotage est présidé par deux DR1 (directeurs de recherche de première classe) et comprend neuf membres plus un rapporteur », explique François Houllier. « Sa composition répond à une préoccupation de légitimité – aucun de ses participants n'exerce de responsabilité à la direction générale –, de parité, d'équilibre entre les ingénieurs et les chercheurs, et d'une bonne diversité disciplinaire. Les syndicats ont été consultés sur ce processus. La CFDT et la CFTC ont accepté de participer à la discussion et ont délégué chacune au comité un élu au conseil d'administration. La CGT et SUD ont pour leur part refusé. » Michel Eddi voit dans cette consultation « une opportunité de sortir des discours connus de la direction générale et des syndicats, et de voir s'exprimer des idées intéressantes formulées par le personnel de recherche lui-même ».

La composition du comité de pilotage de l'Inra est la suivante :

● Co-présidents :

- Denis Bourguet, directeur de recherche, UMR CBGP (Centre de biologie pour la gestion des populations, Inra, Cirad, IRD et Montpellier SupAgro) à Montpellier ;
- Sylvie Lortal, directrice de recherche, UMR STLO (Science et technologie du lait et de l'oeuf, Inra et Agrocampus Ouest) à Rennes.

● Rapporteur :

- Valérie Toureau, ingénieure de recherche, Mcapa (mission de coordination des actions avec les partenaires), siège de Paris.

● Membres :

- Hélène Berges, ingénieure de recherche, CNRGV (Centre national de ressources génomiques végétales) à Toulouse ;
- Élisabeth Blesbois, ingénieure de recherche, UMR PRC (Physiologie de la reproduction et des comportements, Inra, CNRS, université de Tours et IFCE, Institut français du cheval et de l'équitation) à Tours, membre élue CFDT au conseil d'administration de l'Inra ;
- Jean-Louis Escudier, ingénieur de recherche, unité expérimentale de Pech-Rouge à Montpellier ;

- Jérôme Gouzy, ingénieur de recherche, UMR LIPM (Laboratoire des interactions plantes-microorganismes, Inra et CNRS) à Toulouse ;
- Edwige Lassalas, ingénieure d'études, Sdar (service déconcentré d'appui à la recherche) à Rennes ;
- Stéphane Lemarié, directeur de recherche, UMR Gael (Laboratoire d'économie appliquée de Grenoble, Inra et université Pierre Mendès-France – Grenoble-II) ;
- Thierry Magallon, ingénieur de recherche, UMR PRC à Tours, membre élu CFTC au conseil d'administration de l'Inra ;
- Jean-Marc Meynard, directeur de recherche, département SAD (sciences pour l'action et le développement) à Thiverval-Grignon (Yvelines) ;
- Michèle Tixier-Boichard, directrice de recherche, UMR Gabi (génétique animale et biologie intégrative, Inra et AgroParisTech) à Jouy-en-Josas (Yvelines).

Dix grades question retenues

Le comité de pilotage retient dix « grandes questions » proposées au débat interne, classées selon les trois thèmes des assises :

I – Concevoir le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- comment combiner une ambition internationale, une programmation nationale indispensable aux missions de recherche finalisée et un ancrage territorial de plus en plus prégnant et attendu ?
- quelles modalités de financement pour la recherche demain ?
- quelles modalités d'évaluation pour la recherche demain ?
- quelle évolution de la gouvernance des établissements (l'Inra en particulier), des unités, des sites ?
- quelles améliorations possibles du fonctionnement administratif et financier des établissements de recherche (en particulier l'Inra) et d'ensgnt supérieur, pour une meilleure efficacité collective ?

II – Donner une nouvelle ambition pour la recherche

- comment développer les interactions entre recherche et société, pour répondre au mieux, à travers [les] missions [des chercheurs], aux attentes des citoyens, du monde économique et des pouvoirs publics ?
- quelle contribution des chercheurs au processus d'innovation ?
- quelles suggestions d'amélioration des carrières et, pour les non permanents, d'accès à ces carrières ?

III – Agir pour la réussite de tous les étudiants

- quelles évolutions dans le dispositif de formation pour contribuer à la réussite des étudiants tout en créant une dynamique scientifique permettant d'assurer un vivier pour la recherche ?
- comment rendre les carrières scientifiques plus attractives ?

La CJC plaide pour « une politique de ressources humaines responsable » vis-à-vis des jeunes chercheurs

Dépêche AEF 171170 du 10-09-2012

« Le temps qui nous était imparti était très contraint : 30 minutes. En fait, nous avons débordé jusqu'à 45 minutes, sachant qu'il y a eu beaucoup de questions après notre présentation d'un quart d'heure environ. » C'est ce qu'indique à AEF Nicolas Soler, président de la CJC (Confédération des jeunes chercheurs), jeudi 30 août 2012, après avoir été auditionné le 28 août par le comité de pilotage des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, en compagnie de trois autres représentants de l'association. « Il nous paraissait important d'afficher que la CJC est représentative de tous les jeunes chercheurs, tant au plan géographique que disciplinaire », souligne le président. « Le comité de pilotage était quasiment au complet », précise-t-il. « Nous avons préparé à son intention un document de cinq pages résumant nos propositions, mais nous allons devoir revoir notre copie, car le comité exige un document de quatre pages maximum, accompagné d'un résumé de quinze lignes. » La CJC fait des propositions principalement pour « pratiquer une politique de ressources humaines responsable » vis-à-vis des jeunes chercheurs, « améliorer les perspectives de carrière des docteurs », et « faire participer les jeunes chercheurs à la gouvernance de leurs établissements ».

En matière de ressources humaines, la CJC met en avant une proposition visant à la « contractualisation de tous les doctorants ». « Le contrat doctoral a certes été une avancée importante, mais il est encore loin d'être généralisé, puisqu'une étude de l'OVE (Observatoire de la vie étudiante) estime à 40 % le nombre de doctorants qui ne bénéficient d'aucun financement pour leur travail de recherche, une situation qui touche particulièrement le domaine des sciences humaines et sociales », explique Nicolas Soler. « Pour y remédier, nous préconisons d'augmenter le contingent des contrats doctoraux, tout en procédant à un rééquilibrage dans les disciplines encore sous-dotées. » La CJC continue par ailleurs de demander « la suppression de toutes les libéralités ».

Un contrat pérenne six ans maximum après le début du Doctorat

« Pour lutter contre la précarité après le doctorat, avec des CDD à rallonge qui s'enchaînent, nous demandons que les jeunes chercheurs se voient proposer un contrat pérenne au maximum six ans après le début du doctorat », poursuit le président de la CJC. « Aujourd'hui, les statistiques nous disent que trois ans après la fin de la thèse – dont la préparation dure au minimum trois ans –, 59 % seulement des docteurs disposent d'un emploi stable, alors que ce pourcentage est de 72 % pour l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur. « Il s'agit aussi d'améliorer les perspectives de carrière en valorisant davantage le doctorat dans la société. Nous demandons ainsi un meilleur accès des docteurs à la haute fonction publique ». Interrogé sur la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives de branches, Nicolas Soler déclare : « La question fait encore débat. Formellement, la CJC n'a pas encore adopté de position sur cette question précise. »

Durant son audition, la CJC souligne la nécessité d'« accueillir décemment les jeunes chercheurs étrangers », qui représentent « 41 % des doctorants ». « Nous allons publier dans les jours qui viennent les résultats d'une enquête que nous avons menée sur le sujet », précise Nicolas Soler. « Mais d'ores et déjà, il nous paraît urgent d'améliorer l'accueil administratif des jeunes chercheurs étrangers et de leur accorder un titre de séjour qui soit adapté à la durée d'un travail de recherche et leur accorde les mêmes droits sociaux qu'aux jeunes chercheurs français. Nous préconisons en particulier la généralisation de l'utilisation de la carte de séjour mention 'scientifique', en adaptant toutefois sa durée aux droits ouverts par la couverture chômage. »

Un collège de « jeunes chercheurs » rattaché au collège des personnels

La CJC demande enfin que les jeunes chercheurs puissent être représentés par un collège spécifique dans les conseils centraux des établissements d'enseignement supérieur (conseil d'administration, conseil scientifique et conseil des études et de la vie universitaire), ainsi qu'au Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche). « Notre proposition, qui prend la forme d'un projet de loi modifiant le code de l'éducation, est de créer un collège spécifique pour les jeunes chercheurs, rattaché au collège des personnels – et non des usagers. Ce collège représenterait d'une part les doctorants inscrits à une école doctorale, d'autre part les jeunes docteurs contractuels affectés à une unité de recherche de l'établissement. »

La CPU décide de « mettre en place son propre calendrier » et présentera ses propositions lors d'un colloque mi-novembre

Dépêche AEF 171045 du 03-09-2012

« La CPU a décidé de mettre en place son propre calendrier », déclare à AEF Gérard Blanchard, président de l'université de La Rochelle et coordinateur pour la conférence du débat mené dans le cadre des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. « La CPU est très favorable au principe même de ces assises, mais nous estimons que le calendrier que l'on nous propose est beaucoup trop serré et très contraint, ce qui ne permet pas toutes les concertations nécessaires pour élaborer une contribution de qualité. De plus, concernant l'objectif de ces assises, nous ne souhaitons pas qu'il soit réduit à une modification de la LRU début 2013. Il faut qu'elles soient l'occasion de renouer le dialogue avec l'État et d'aborder tous les aspects de l'enseignement supérieur et de la recherche, bien au-delà de la simple modification législative qu'elles pourront éventuellement engendrer en termes de gouvernance. »

La CPU a été auditionnée durant une heure vendredi matin 31 août par le comité de pilotage, soit le lendemain de son université d'été. « Nous n'en sommes qu'au lancement de notre réflexion et il est donc évident que notre contribution ne pourra se limiter à cette audition », indique Gérard Blanchard.

La CPU a décidé de mettre sur pieds un groupe de travail pour les assises qui se réunira physiquement tous les 15 jours, et ce jusqu'à mi-novembre, soit deux semaines avant les assises nationales. Ce groupe, qu'il coordonne, comprendra tous les présidents de commission, tous les présidents qui souhaiteront y participer, ainsi que l'ancienne présidente de l'université de Bourgogne, Sophie Béjean, qui coordonne elle-même depuis le mois d'avril un groupe de travail sur la réforme de la LRU. « La CPU ne part pas de rien. Nous devons rassembler toutes les propositions déjà émises par le passé et mener un travail d'appropriation mais aussi d'amendement de ces travaux par les nouveaux présidents élus », indique-t-il, rappelant que « la CPU a été renouvelée aux deux tiers au printemps dernier ». « Mi-novembre, nous organiserons un colloque international avec le soutien de la Commission européenne afin de bien inscrire les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche français dans le contexte de la mondialisation. Nous présenterons, à cette occasion, nos propositions sur les trois thèmes retenus dans le cadre des assises : la réussite des étudiants, l'organisation de la recherche et la gouvernance dans les territoires », ajoute-t-il.

La CPU souhaite interagir avec les travaux des assises nationales

Le président de La Rochelle précise qu'il est « nécessaire que la CPU retrouve une temporalité qui est la sienne ». « Nous sommes un rassemblement de chefs d'établissement élus par leur communauté. Nous devons donc, avant d'arrêter toute position, nous assurer d'un minimum d'échange avec notre base et garantir la représentation de la diversité de nos établissements, ce qui demande plus de temps que pour un organisme de recherche par exemple. » Il juge à ce titre très important pour la CPU d' « interagir avec les travaux des assises territoriales », chaque président allant « s'efforcer d'organiser des débats internes dans son établissement afin de permettre une consultation la plus large possible et une libre expression ». « Pour l'instant, les assises territoriales se sont organisées sans nous. Nous n'avons pas été consultés sur le choix des rapporteurs par exemple. Mais les informations commencent à arriver et la plupart des chefs d'établissement comptent bien s'investir dans ces débats locaux, même si cela prendra des formes très diverses d'un territoire à l'autre. »